

**FINALES PAR CLASSEMENTS (échelon départemental)**  
**Dimanche 15 avril 2018**  
**Salle des sports – rue St Paul à St André de la Marche**

L'échelon départemental est qualificatif pour la phase régionale, puis pour la phase nationale.

**Les poussin(e)s, les garçons classés 16 et + et les filles classées 13 et + ne peuvent pas participer à cette épreuve.**

- Seront qualifiés dans chaque tableau les joueurs ayant confirmé leur participation dans les délais le 2 avril 2018 à 23h59 au plus tard.

- les joueurs ayant participé au Critérium Fédéral ont reçu une convocation individuelle les invitant à valider leur participation.

- Les joueurs n'ayant pas participé au critérium fédéral peuvent s'inscrire moyennant un coût d'engagement de 15€ pour le Vétérans-Seniors-Juniors et 8€ pour les Cadets- minimes-benjamins Pour s'inscrire suivre le lien suivant : <http://www.anjouping.org/competitions/finales-par-classement.html>

Les horaires prévisionnels de début des tableaux sont les suivants : (on ne peut s'inscrire que dans le tableau correspondant à son classement).

		Pointage	Début de la compétition
Tableau H8	joueurs classés 5 à 8 (500 à 899 pts)	08H00	8H30
Tableau H10	joueurs classés 9 et 10 (900 à 1099 pts)	11H00	11H30
Tableau H12	joueurs classés 11 et 12 (1100 à 1299 pts)	11H00	11H30
Tableau H15	joueurs classés 13, 14 et 15 (1300 à 1599 pts)	13H00	13H30
Tableau F5	joueuses classées 5 (500 à 599 pts)	13H00	13H30
Tableau F7	joueuses classées 6 et 7 (600 à 799 pts)	13H00	13H30
Tableau F9	joueuses classées 8 et 9 (800 à 999 pts)	13H00	13H30
Tableau F12	joueuses classées 10, 11 et 12(1000 à 1299 pts)	13H00	13H30

Se référer aux règlements sportifs Fédéraux – Finales par classement.

Les joueurs devront confirmer leur participation ou non-participation, comme pour les tours du critérium fédéral à l'aide du code personnel (différent de celui du critérium fédéral) qui leur a été envoyé par mail. A eux de se rendre sur la page web qui est prévue à cet effet avant le dimanche 2 avril 2018 23h59 pour confirmer ou infirmer sa participation. Faute de réponse il sera considéré comme non-participant.

Les joueurs inscrits qui n'honoreront pas leur engagement, seront considérés comme forfait non excusé (sauf cas de force majeure ou présentation d'un certificat médical) et devront s'acquitter d'une amende de 25 € pour les seniors et vétérans ; de 10€ pour les autres catégories.

**Le certificat médical doit être envoyé sous 8 jours au comité par mail ou courrier.**

**La liste définitive des joueurs/joueuses qualifiés sera publiée sur le site du comité et envoyée par mail aux clubs concernés.**

**Les finales régionales auront lieu les 12 et 13 mai 2018 à Orée d'Anjou-Liré (49)**

Avec nos meilleurs sentiments sportifs.

Hervé LEFEBVRE,  
Responsable Critérium Fédéral.